

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15/04/2024**

N° 313 : COMPTE DE GESTION 2023

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à 17 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le deux avril 2024.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. CHARNOTET – COLPIN – DOUCET – GUILLEMOT – JANSON – JESSON – LEONE – MAILLET – MAINSANT – PIGNY – PILLET – ROULOT – SCHULLER – SOUDANT – VALENTIN – VETU – VOISIN-DIT-LACROIX. Mmes CHOCARDELLE – MICHEL – PAQUOLA – RAGETLY.

Délégués suppléants

MM. COLMART – DEGRAMMONT. Mmes BOUTILLIER – BUTIN.

ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR

M. DOUCET pour M. LEBAS

M. SCHULLER pour Mme DROUIN

Mme CHOCARDELLE pour Mme BOULOY

M. VOISIN-DIT-LACROIX pour M. JACQUET

ACTE REÇU LE

24 AVR. 2024

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

M. LEFORT. Mme MAGNIER

PREFECTURE DE LA MARNE

Délégués suppléants

MM. HERBILLON. Mme LAURENT.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET Jacques – BONNET Marcel – BOURGERY – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLLART – DUBOIS – GALLOIS – GALICHET Gérard – GILLET – GOURNAIL – HEINIMANN – MANGERT – NAMUR – ROSSIGNON – VANSANTBERGHE. Mmes GALICHER – LIZOLA – MORAND.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – ARNOULD – APPERT Didier – APPARU – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – DEFORGE – DELIEGE – GALICHET Jean-Luc – HERISSANT – JACOB – JESSON Jacques – JOPPE – LAPIE – LEHERLE – MAIZIERES – MARCHAND – MAT – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINNER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – HUVET – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SAGUET-SIMON – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice	:	48
Nombre de présents	:	25
Nombre de votants	:	29

M. Jean-Pierre COLPIN a été désigné secrétaire de séance.

Rapport de Monsieur le Président :

Le compte de gestion dressé par le trésorier décrit l'ensemble des opérations budgétaires de l'exercice 2023 et retrace l'état de l'actif et du passif de ce budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ Recettes de l'exercice	454 680.44 €
▪ Dépenses de l'exercice	474 777.44 €
▪ Solde de l'exercice	- 20 097.00 €
▪ Résultat antérieur reporté	91 200.06 €
▪ Résultat de clôture	71 103.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

▪ Recettes de l'exercice	00.00 €
▪ Dépenses de l'exercice	00.00 €
▪ Solde de l'exercice	00.00 €
▪ Résultat d'investissement reporté	1 888.00 €
▪ Résultat de clôture	1 888.00 €

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 9 des statuts du PETR du pays de Châlons-en-Champagne,

VU le compte de gestion présenté par le trésorier du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons-en-Champagne,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

ACTE REÇU LE
24 AVR. 2024
PREFECTURE DE LA MARNE

Le Président,

Jacques JESSON

